

Pièces justificatives obligatoires à fournir selon le cas :

- RIB
- Copie de la pièce d'identité (du propriétaire ou du gérant dans le cas d'une société)
- Copie Kbis (commerce, SCI...)
- Copie de l'attestation de propriété

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire

Pour toute information

Régie Municipale de l'Eau et de l'Assainissement
3 place de la mairie
84160 VAUGINES
Tel. 04.90.77.86.40 Fax. 04.90.77.12.51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr

TARIF :

- Taxe de raccordement : 46 €
- forfait branchement eau jusqu'à 5ml : 1650,00 €
- mètre linéaire supplémentaire au-delà de 5 ml : 66,00 €

Les travaux seront réalisés après paiement de la taxe de raccordement et du tarif forfaitaire en mairie.

A remplir par le service technique :

Compteur installé le :

N°